

VALEUR ARTISTIQUE ET HISTORIQUE

Définition

La valeur artistique peut se définir comme la plus-value immatérielle due à l'intervention d'artistes ou d'artisans renommés dans la construction d'ouvrages ou de part d'ouvrages, conçus comme une œuvre d'art, ayant acquis une valeur de renom ou promu au rang d'œuvre d'art en fonction de la qualité de leur réalisation.

La valeur historique s'entend comme la plus-value immatérielle due à la remémoration intentionnelle, l'ancienneté ou la valeur archéologique.

Mission du BEB

Le BEB estime la valeur matérielle des bâtiments, soit la valeur de reconstruction à neuf d'un bâtiment réalisé avec les techniques de construction contemporaines en fonction des matériaux normalement disponibles sur le marché.

La valeur de reproduction des éléments décoratifs est appréciée selon le coût d'une réalisation nouvelle (reproduction aussi semblable que possible) exécutée par des artisans disponibles pour chacun des corps de métier concernés. Elle exclut donc toute notion de restauration des éléments existants.

Dans le cas de bâtiments placés sous la protection d'un service officiel (Monuments et Sites), il est difficile d'apprécier les exigences de conservation futures et donc d'estimer la valeur de reconstruction adéquate.

Pour couvrir ce risque de sous-assurance, les compagnies proposent une assurance en premier risque dite assurance de la valeur artistique et historique. Les estimateurs du BEB ne sont ni formés, ni habilités à déterminer la valeur artistique et historique.

Genève, le 11 juillet 2016

Pierre-André Boutay

Léa Rouvinez